COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°40

Réunion électronique du 15/05/2023

Présents : LAULAGNET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :
Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.
Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi **13h30**	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.
Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :
Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.
Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

Tournois autorisés

- RHONE VALLEES :
  U13 le 20 mai 2023,
  Kensy MEGHDAS : 06 79 87 75 03,
  meghdaspro@gmail.com

- ROCHEMAURE :
  U11, U13 le 18 mai 2023,
  Sandrine LAULAGNET : 06 13 57 10 29,
  laulagnet.louis@wanadoo.fr

- CHOMERAC :
  U11, U13 les 3-4 juin 2023,
  Alain LANGLOIS : 06 58 38 19 84,
  mickaelgamonde@yahoo.fr

- ACE :
  U11 le 17 juin 2023,
  U13 le 18 juin 2023,
  Christian GOMES : 07 77 72 65 76,
  fusionace26mail.com

U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, 06 14 79 84 22.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

U6/U7
Fiches plateaux manquantes :
06/05/2023 : BOULIEU LES ANNONAY, RHONE CRUSSOL, ST PAUL LES ROMANS, ACE FC, BERG HELVIE, SAUZET

U8/U9

Fiches plateaux manquantes :
06/05/2023 :
PROMOTION : PONT LA ROCHE, RHONE CRUSSOL, SUD ARDECHE
ESPOIR : ST ROMAIN, RHONE CRUSSOL, MALISSARD, CREST, RUOMS
BOURGEON : HOSTUN, BOURG LES VALENCE, MONTVENDRE, VALENSOLLES, VALS LES BAINS, Le CHEYLARD,

Merci de nous envoyer les fiches bilan au plus tôt.

U11

Responsable : Philippe AUBERT, 06 80 92 81 87.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Feuilles de matchs manquantes du 06/05/2023, à retourner au District dans les plus brefs délais :

Promotion :
Poule B : VALENCE OL,
Poule C : BARBIERES BRM.
Poule D : VALENCE OL,
Poule E : AS SUD ARDECHE.

Espoirs :
Poule D : VALENCE FC, RHONE CRUSSOL,

Bourgeons :
Poule A : AS CHAVANAY,
Poule D : ES NORD DROME,
Poule E : VALLEE DOUX,
Poule F : CHATEAUNEUF SUR ISERE,
Poule G : CHATUZANGE LE GOUBET,
Poule I : VEORE MONTOISON,

Poule J : OL CENTRE ARDECHE, US ANCONE,
Poule K : FC SAUZET,
Poule L : CO DONZERE.

PLATEAUX NON JOUES :
Les clubs peuvent utiliser les dates libres de cette fin de saison pour programmer les plateaux U11 qui n'ont pu être joués pour différentes raisons. Les retours des feuilles de plateau vers la Commission des Jeunes du district seront alors effectués pour tracer cette pratique.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Finales Drome Ardèche Coupes U13 2023 :
U13G : MONTELIMAR FC - VALENCE OL 1 le samedi 03 juin 13h45 à ROMANS.
U13F : Compte tenu de la qualification du FC EYRIEUX EMBROYE à la Finale Nationale du Festival PITCH U13 des 3 et 4 juin à CAPBRETON, la Finale Drôme Ardèche U13F devient : VALENCE OL 1 – AS CORNAS le dimanche 04 juin à 10h30 à ROMANS.
Coupe Charles André U13G : le samedi 03 juin à 14h15.

U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Coupes QUINTIN et PESTRE
Les 1/2 finales des coupes QUINTIN et PESTRE auront lieu le 18 mai 2023.
Le tirage a été effectué par Martine MOMBARD et Mathilde REBOULLET.

En Coupe Gilbert PESTRE : CHATUZANGE LE GOUBET - PONT LA ROCHE,
LE CHEYLARD – SAINT JEAN DE MUZOLS.

En Coupe JP Quintin : DROME PROVENCE - US MONTELIMAR,
CENTRE ARDECHE – Entente VALLEE JABRON LA VALDAINE.

Dispositions financières retenues pour ces ½ finales :
Le club recevant pend en charge l'Arbitre Central et l'Arbitre Assistant 1.
Le club visiteur prend en charge l'Arbitre Assistant 2

Finales coupes U15 :
Coupe Gilbert PESTRE : Le dimanche 04 juin à 11h15 à ROMANS.

Coupe JP QUINTIN : Le dimanche 04 juin à 15h30 à ROMANS.

U18

Responsable : Claude BRESSON 06 70 03 20 57.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 15h00.

La saisie du résultat de votre rencontre U18 doit s'effectuer dans les 24h qui suivent.

Rencontre arrêtée : En U18D3 : Poule B - JS LIVRON - ENT FCP/PSR 1.

Arrêté Municipal :
En U18D2A : FC PLATEAU ARDECHOIS – AS CORNAS du 13/05/23 reportée au 20/05/2023.
En U18D4 : ENT CHATO HERMITAGE -VALLEE DU DOUX du 13/05/23 reportée au 20/05/2023.

Coupe Vivier BOUDRIER :
Tirage des demi-finales du 18 mai 2023 : GF HERMITAGE TOURNON recevra le FC MONTELIMAR 1.
US VALLEE JABRON/FC VALDAINE 1 recevra l'US MOURS 1.

Dispositions financières retenues pour ces ½ finales :
Le club recevant pend en charge l'Arbitre Central et l'Arbitre Assistant 1.
Le club visiteur prend en charge l'Arbitre Assistant 2.

Le vainqueur de la rencontre GF HERMITAGE 1 / FC MONTELIMAR 1 sera considéré comme équipe recevant lors de la finale de coupe.

Finale coupe U18 :
Coupe VIVIER BOUDRIER : Le samedi 03 juin à 14h00 à ROMANS.

TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 Aout 2023 pour le niveau Brassage).

Le tableau des modalités est présenté dans le document support en ligne sur le site du District en rubrique Documents → Documents compétitions → Jeunes.

Retour enquête :

Près des deux tiers des clubs ont répondu à l'enquête lancée par la Commission des Jeunes en vue de recenser les intentions d'inscriptions pour la saison prochaine en U17 et en U20. Ces retours nous confirment déjà la possibilité de mise en place des compétitions sur plusieurs niveaux pour chacune des catégories U17 et U20.
Les clubs n'ayant à ce jour pas retourné le questionnaire sont priés d'y répondre dans les meilleurs délais.